

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
17 décembre 2007**

L'an deux mil sept, le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : MM. M. MAILLOT, J. GRELET, Mme N. TERRIOT, MM. Ch. BAUJARD, H. GAUDE, M. GASNIER, JM. COLLET, B. LEON, Mmes, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, C. CORMILLOT, A. DEMANGEON, C. JEAUGEY, S. BEN AIM, Mme C. BRUNEL, MM A. BŒUF, S. GARNIER, A. AUFFRET, Mme M. ASDRUBAL.

Excusé(e)s : MM Mme D. BOURGEOIS (procuration à C. BAUJARD) M. DUCHAMP pouvoir à Henri GAUDE) M. BIGEARD (procuration à JM COLLET), P. TISSERAND (procuration à J. GRELET), MM. JM GARCIA (procuration à M. MAILLOT) C. MARCEAU (procuration à S. GARNIER)

Absents (es) : MM. M. F. THIBAUT,

Mme Christelle JAUGEY est élue secrétaire de séance.

1°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 19 novembre 2007.

2°) Location de terrains en zone industrielle

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité décide de louer à des entreprises locales de terrassement la parcelle AL 123 située en zone industrielle en îlots. La convention de location fixe les conditions de dépôt de matériaux de réemploi, le prix et les conditions d'utilisation de ces espaces.

3°) Compte Rendu des décisions prises par le Maire :

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

4°) Révision simplifiée du P.O.S.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que l'acquisition des terrains de l'ancienne usine « LINPAC » est faite par la SEMAAD, société à qui le conseil municipal avait décidé de passer une convention publique d'aménagement.

Dans le cadre de l'aménagement du site il est souhaitable de procéder à la reconversion de l'ancienne usine « LINPAC » qui va devenir une friche industrielle si un aménagement n'est pas réalisé.

Il est proposé de revitaliser cet ensemble en y aménageant un ensemble cohérent en jonction avec la partie située sur le territoire de Marcilly-sur-Tille.

Création d'un nouveau quartier d'ensemble dédié à l'habitat, aux activités économiques, tertiaires, commerciales et aux autres services.

Ce projet concerne des terrains aujourd'hui classés au P.O.S. en zone UY (zone affectée aux activités industrielles et économiques pour une superficie d'environ 7 ha).

Ce projet qui présente un intérêt général ne remet pas en cause l'économie générale du POS et ne comporte pas de graves risques de nuisances,

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en œuvre la révision simplifiée du P.O.S. portant sur la zone UY située à l'ancienne usine LINPAC, de prévoir la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées en explicitant le projet ainsi qu'un registre permettant à chacun de communiquer ses remarques, d'organiser une réunion de présentation du projet, suivie d'un débat et ce, une fois que le projet aura fait l'objet de l'examen conjoint des personnes publiques associées, prévu par l'article L.123-13 du code de l'urbanisme. De charger un atelier d'urbanisme spécialisé de réaliser la révision simplifiée du POS, lequel sera désigné après consultation,

5°) Acquisition de terrain rue de la Rochotte :

Jacques GRELET Adjoint aux travaux expose au conseil municipal qu'environ 120 m² de terrain situé au droit de la propriété de Monsieur et Madame RUPP ont été intégrés à la voirie sans qu'une cession n'ait été faite. Sur l'accord de Monsieur et Madame RUPP il est proposé au conseil municipal d'acquiescer ces 120 m² à prendre sur les parcelles AM 93, 187 et 355 pour l'euro symbolique.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquiescer cette parcelle de 120 m² pour l'euro symbolique, étant précisé que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Cette acquisition ne remet pas en cause le mur de clôture en place.

6°) Suppression de deux postes de rédacteur et création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Bruno LEON adjoint au Maire informe le conseil municipal que deux agents nommés sur des postes de rédacteur ont été mutés à leur demande dans d'autres collectivités. Les personnes qui les remplaceront n'étant pas titulaires du concours de rédacteur, il est proposé de supprimer les deux postes et de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, étant précisé que le deuxième agent sera recruté sur un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe vacant .

7°) Décision modificative n° 6 – Budget général

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité des ouvertures et (ou) réductions de crédits de dépenses et recettes pour le budget général.

En dépenses d'investissement inscription d'un crédit de 141 944.19 € qui correspondent à des crédits de réajustement concernant du matériel pour l'école Anatole France, des grilles et portillons à la salle des Capucins, l'assurance dommages ouvrage et le branchement EDF pour l'aménagement de la plaine de jeux et des opérations d'ordre pour travaux SICECO et intégration de la voirie « La Drouotte.

Cette dépense est compensée par une recette d'un même montant dont 122 453.19 € d'écriture d'ordre, un complément de FCTVA pour 37 709 € et une diminution du virement de la section d'investissement.

En dépenses de fonctionnement inscription d'un crédit de 11 301.50 € correspondant à des réajustements de fin d'année et les travaux réalisés à la maternelle qui ont été remboursés par l'assurance. Ces dépenses sont compensées par ce remboursement d'un montant de 11 301.50 €.

8°) Réalisation d'un emprunt :

Bruno LEON Adjoint au budget propose au conseil municipal de réaliser un emprunt de 275 000 € pour la construction du pôle MDEF « Maison de l'Emploi et de la Formation). Une consultation a été faite auprès de cinq établissements bancaires. Compte tenu des propositions reçues, il est proposé au conseil de réaliser cet emprunt auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté sur 12 ans au taux de 4.35 % à échéances constantes et à échéance choisie, ce qui permet dans le cas présent de limiter le montant des intérêts puisque la première annuité correspondra principalement à un remboursement de capital.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir selon les conditions énumérées ci-dessus.

9°) Tarifs 2008 :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, Adjointe aux finances, le conseil municipal approuve les tarifs annexés à la délibération qui seront applicables dès le 1^{er} janvier 2008 (ces tarifs ont subi une augmentation de 1.50 %).

10°) Convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Faubourg de la Tour ».

Michel MAILLOT expose au conseil municipal que la société Capelli a déposé une demande de lotissement au lieu-dit « Faubourg de la Tour », sur des terrains appartenant à une personne privée.

Le conseil municipal à l'unanimité, considérant que la voirie, les espaces verts et les réseaux seront transférés gratuitement dans le domaine public dès la réception définitive des travaux prévus au dossier du lotissement, autorise le maire à signer la convention de transfert à intervenir.

11°) D.G.E. 2008 : Place Général Leclerc :

Michel MAILLOT expose au conseil municipal que seul le mobilier urbain et l'aménagement paysager peut faire l'objet d'une demande de D.G.E. 2008 pour la Place Général Leclerc. Les opérations lourdes (voiries parkings), trottoirs, opérations liées à l'assainissement et à l'évacuation des eaux pluviales, fontaines ou jets d'eau, parkings ne sont plus admissibles.

Jacques GRELET précise que ce projet de rénovation de la Place Général Leclerc a été présenté en commission d'urbanisme le mardi 11 décembre 2007. Il s'agit d'un projet qui peut évoluer en fonction des remarques de chacun.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la D.G.E. 2008 pour les travaux de mobilier urbain et espaces verts à réaliser sur la Place Général Leclerc. A l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet et sollicite la DGE 2008 au taux de 30 % sur le mobilier urbain et les espaces verts.

12°) Place Général Leclerc : demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police :

Sur proposition de Michel MAILLOT le conseil municipal à l'unanimité décide de demander également dans le cadre du produit des amendes de police une subvention au Conseil Général. Michel MAILLOT tout en précisant que le produit des amendes de police n'est pas fonction des procès verbaux dressés sur la commune. Le produit est versé à l'Etat qui redistribue une partie aux conseils généraux, qui eux-mêmes l'attribuent aux communes.

13°) D.G.E. 2008 : aire de jeux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander la D.G.E. pour l'acquisition d'aire de jeux en 2008 pour poursuivre l'aménagement de le Parc des Carrières au taux de 30 %.

Questions diverses :

Bruno LEON Adjoint aux affaires scolaires rend compte de l'enquête de satisfaction au restaurant municipal d'enfants dont 86 enfants ont répondu. En règle générale les enfants sont satisfaits quant aux repas, aux décors, à l'encadrement.

Il indique également que pour le repas de Noël qui sera servi il y aura environ 250 convives, et précise que le nécessaire a été fait pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions.

Concernant l'opération « Dessine moi ta commune » dans le cadre du centenaire des l'A.M.F. Les élèves d'Anatole France ont participé et un dessin a été sélectionné et a obtenu le 4^{ème} prix au niveau départemental.

Un diplôme et des cadeaux ont été remis par l'association des Maires de Côte d'Or lors de CITE 21 à Dijon.

Ces prix seront remis aux élèves le mardi 18 décembre 2007 à l'école Anatole France.

Concernant les prix, Michel MAILLOT indique que dans le cadre de la remise de prix « Côte d'Or Tourisme » la Ville a reçu le prix de l'Eco Jardinier remis par BOTANIC dans le cadre de CITE 21. Il tient à féliciter l'équipe des espaces verts pour le bon travail accompli.

Alain BŒUF qui a participé à la réunion d'urbanisme – voirie où le projet de la Place Général Leclerc a été présenté, fait part de son inquiétude quant au revêtement du parterre « un peut triste ». Il pense qu'il ne faut pas hésiter à faire un effort budgétaire.

Jacques GRELET invite toutes les personnes à faire part de leurs remarques qui permettront de faire évoluer le projet.

Monique ASDRUBAL informe le conseil qu'elle a été interpellée quant à l'info qui a été faite dans ls Infos à propos de la sortie « pour faire des courses à Dijon » organisée par le Centre Social. Christian BAUJARD précise qu'il s'agit d'une erreur qui n'a pas été vue lors de la rédaction du bulletin, qu'en effet ce type d'informations n'avait pas à paraître dans ls Infos.

Is-sur-Tille le 18 décembre 2007

Le Maire

Michel MAILLOT